

avanton NR 27/01/2017

Le projet de skate-parc est lancé

Le conseil municipal d'Avanton a pris les décisions suivantes.

Le dossier d'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en conformité des établissements recevant du public (ERP) et installations ouvertes au public (IOP) de la commune a été approuvé. Il s'est prononcé contre l'enfouissement des réseaux de télécommunication et d'éclairage public de la route de Poitiers (du carrefour des rues du Manoir, de Richelieu et du Château au passage à niveau) dont le montant estimatif s'élève à 56.000 € HT.

Le conseil a approuvé le projet skate-parc et décidé d'attribuer le marché de terrassement-enrobé à la société Deuil pour un montant de 21.352,93 € HT, le marché de fourniture-installation des modules du skate-parc à la société

Eden Skate pour un montant de 23.870 € HT. Soit un montant total de 54.267,52 € TTC.

Le conseil a décidé l'échange d'une parcelle de terrain d'environ 40 m² avec la société Soliavenir et la cession à l'euro symbolique d'une surface de 25 m² à la même société.

Il a approuvé le lancement d'une enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural n°3 et une partie du chemin rural n°12. Enfin, il a voté la motion de refus du transfert de l'instruction des cartes nationales d'identité aux communes actuellement équipées d'un dispositif de recueil des passeports biométriques et la mise à jour des comités consultatifs vie scolaire et périscolaire et conseil des jeunes.

La totalité des délibérations est consultable en mairie.